

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} MARS 2017

Présents : Sylvie MALESTROIT – Paulette GICQUEL – Philippe BIDAN – Martine VALLEE – Stéphane FOUCAULT – Gwenaëlle PESTEL – Michel HAMON – Benoît JAN – Hervé LE DOUCEN – Réjane COEURET – Lynda LE PORS – Armand BIDAN – André LE TINNIER – Stéphanie LE BARS

Absente excusée : CHOUPEAUX Patricia pouvoir à LE BARS Stéphanie

Secrétaire de séance : JAN Benoit

COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 :

Caisse des Ecoles

Fonctionnement : Dépenses : 2 713.99 € Recettes : 2 300.00 € (+ 1 478.05 € d'excédent reporté)
Soit un besoin de financement pour l'exercice de 413.99 € et un excédent cumulé au 31.12.2016 de 1 064.06 €.
Ce compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Lotissements communaux

Fonctionnement : Dépenses : 11 399.48 € Recettes : 16 268.86 € (+ 123 179.46 € d'excédent reporté)
Soit un excédent pour l'exercice de 4 869.38 € et un excédent cumulé au 31.12.2016 de 128 048.84 €
Investissement : Dépenses : 0 € (+ 137 025.52 € de déficit reporté) Recettes : 8 976.68 €
Soit un excédent pour l'exercice de 8 976.68 € et un besoin de financement cumulé au 31.12.2016 de 128 048.84 €.
Ce compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Lotissement Le Clos du Bois

Fonctionnement : Dépenses : 31 678.69 € Recettes : 53 126.22 €
Soit un excédent pour l'exercice et un excédent cumulé au 31.12.2016 de 21 447.53 €
Investissement : Dépenses : 21 447.53 € Recettes : 0 €
Soit un besoin de financement pour l'exercice et un besoin de financement cumulé au 31.12.2016 de 21 447.53 €.
Ce compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Assainissement

Fonctionnement : Dépenses : 60 667.98 € Recettes : 95 043.15 €
Soit un excédent pour l'exercice et un excédent cumulé au 31.12.2016 de 34 375.17 €
Investissement : Dépenses : 10 998.02 € (+ 30 768.84 déficit reporté) Recettes : 73 992.14 €
Soit un excédent pour l'exercice de 62 994.12 € et un excédent cumulé au 31.12.2016 de 32 225.28 €
Restes à réaliser en dépenses : 46 551.60 € **Restes à réaliser en recettes :** 7 758.60 €
Soit un besoin de financement pour les restes à réaliser de 38 793.00 €
Ce compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Commune

Fonctionnement : Dépenses : 1 378 721.98 € Recettes : 1 719 197.60 €
Soit un excédent de financement pour l'exercice et un excédent de financement cumulé au 31.12.2016 de 340 475.62 €
Investissement : Dépenses : 531 734.24 € (+ 41 001.52 € de déficit reporté) Recettes : 715 493.64 €
Soit un excédent d'exercice de 183 759.40 € et un excédent cumulé au 31.12.2016 de 142 757.88 €.
Restes à réaliser : Dépenses : 608 868.23 € Recettes : 223 821.33 €
Soit un besoin de financement sur les restes à réaliser de 385 046.90 €

Besoin global de financement de 242 289.02 €.

Ce compte administratif est approuvé par 10 voix pour et 4 abstentions.

SUBVENTIONS 2017

Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes pour 2017 :

Bénéficiaires		Versements	Bénéficiaires		Versements
Fournitures (par enfant scolarisé) : 37.50 €			Triangle d'Uzel		655.00 €
Ecole Notre Dame de Lourdes	74	2 775.00 €	Ya pas d'âge pour se divertir		300.00 €
Classe de Découverte (par enfant scolarisé) : 15.80 €			Aéroplane 22		500.00 €
Ecole Publique	174	2 749.20 €	Motos loisirs		500.00 €
Ecole Notre Dame de Lourdes	74	1 169.20 €	Comice Agricole (0.22 € / habitant)		475.86 €
Piscine 10.50 € par élève			<u>Conseil Général</u>		
Ecole publique	103	1 081.50 €	Fonds d'aide aux jeunes		200.00 €
Ecole Notre Dame de Lourdes	41	430.50 €	FSL		400.00 €
Caisse des Ecoles		2 300.00 €	Sapeurs-Pompiers Plouguenast		120.00 €
CCAS		5 050.00 €	Les Restos du Cœur		100.00 €
Motte Le Son		1 000.00 €	Association « Partageons Tout »		50.00 €
ASM FOOT		2 450.00 €	Ligue contre le Cancer		200.00 €
ACM		3 105.00 €	Association des Donneurs de Sang		153.00 €
CA TROTTE A LA MOTTE		400.00 €	Association « La Butte Rouge »		31.00 €
Tennis Intercommunal du Lié		100.00 €	Rêves de Clown Bretagne		50.00 €

PARTICIPATION FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PUBLIQUE : Le Conseil Municipal fixe la participation « fournitures scolaires » pour 2017 à 37.50 € par élève scolarisé au 10 janvier 2017 ; le montant maximum des dépenses prises en charge par la Commune sera de 6 525.00 €.

CONTRAT ASSOCIATION ECOLE NOTRE DAME DE LOURDES : participation communale 2017 : Le Conseil Municipal, décide de verser pour 2017, une participation communale d'un montant de 36 405.96 € pour 64 enfants.

FESTIVAL MINI MOMES – MAXI MOMES : Le Conseil Municipal décide de reconduire le festival mini-mômes/maxi-mômes en 2017, dans les mêmes conditions financières que 2016.

BUDGET LIVRES BIBLIOTHEQUE : Le Conseil Municipal décide d'inscrire au budget 2017 :

- ✓ 2 920.05 € pour l'achat de livres (1.35 € x 2 163 habitants)
- ✓ 550.00 € pour les abonnements.

TONDEUSE AUTOPORTEE TORO : Le Conseil Municipal décide de remplacer cette tondeuse.

TRAVAUX D'EPARAGE : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de confier les travaux d'épavage à l'entreprise AEP pour un montant de 7 920.00 € TTC.

CHAUFFAGE EGLISE : Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que les travaux ont été confiés à Julien LUCAS pour un montant de 1 769.04 € TTC.

TONTE DES ESPACES VERTS DE LA RUE DE LA CROIX JARTEL : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier cette prestation à AEP pour un coût TTC de 2 268 €.

ENTRETIEN DU BASSIN DE RETENTION DES EAUX PLUVIALES RUE DE BEL AIR : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier cette prestation à AEP pour un coût TTC de 624 €.

ISOLOIRS : Le Conseil Municipal, décide, afin de faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite de remplacer les isoaloirs pour un montant de 1 542.00 € HT.

ALSH D'ETE : Le Conseil Municipal valide l'organisation du mini-camp à BELLE ISLE EN TERRE, pour les enfants de 9 ans à 12 ans et fixe la participation des familles à 150 € par enfant.

GROUPE SCOLAIRE : Le Conseil Municipal valide le projet de travaux sur le groupe scolaire et le restaurant scolaire présenté par PREPROGRAM. Le coût prévisionnel des travaux est estimé 1 805 000 €.

Le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre (choix de l'architecte) sera effectué en mars 2017.

LOTISSEMENT DE LA BROUSSE AU MOINE : MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA VOIRIE DEFINITIVE : Le Conseil Municipal décide de confier la mission de maîtrise d'œuvre pour la voirie définitive de l'impasse de la Brousse au Moine à la Sarl NICOLAS.

TRAVAUX STATION EPURATION : INFORMATIONS SUITE A L'APPEL D'OFFRES : Le Conseil Municipal est informé que la Commission d'appel d'offres a procédé lundi 27 février dernier à l'ouverture des plis.

Le maître d'œuvre rendra compte de l'analyse des offres le 21 mars 2017.

RENOUVELLEMENT DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) : Le Conseil Municipal décide de valider le nouveau planning qui lui a été présenté et qui sera soumis, pour avis, à l'inspection d'académie, à savoir :

- Pour l'école publique :
 - ✓ 0 H 45, de 13 H 00 à 13 H 45 tous les jours pour les GS
 - ✓ 1 H 30, de 13 H 45 à 15 H 15 tous les 2 jours pour les CP, CE et CM
- Pour l'Ecole Notre Dame de Lourdes
 - ✓ 0 H 45, de 15 H 45 à 16 H 30 tous les jours

LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DANS LES COMMISSIONS THEMATIQUES : Le Conseil Municipal désigne les représentants du Conseil Municipal dans les commissions de LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE.

INFORMATION SUR LE PLUI : Le Conseil Municipal est informé que suite à l'enquête publique ouverte du 17 octobre au 18 novembre 2016 relative à l'élaboration du PLUi, la commission d'enquête a émis un avis défavorable. Celle-ci précise notamment que :

- ✓ Concernant les STECAL, «la Commission d'enquête partage la position de la CIDERAL » à savoir, reclasser ces hameaux (Bout es loups, Quiballion, Bel-Air, la Croix Chanvril) en zone A.
- ✓ Concernant, la zone de loisirs à la Secouette, « la Commission d'enquête considère qu'il est impératif d'enlever du PLUi ce projet de circuit automobile très consommateur d'espace foncier ».

MOTION SUR LE TAFTA : Le Conseil Municipal valide une motion visant à déclarer la Commune de LA MOTTE « Hors TAFTA ».